



# **Programme de conseillers des enfants et des jeunes (PCEJ)**

## **Examen du programme**

### **Réponse du GTNO**

Janvier 2024

Gouvernement des  
Territoires du Nord-Ouest

# Table des matières

Aperçu .....	4
Évaluation .....	4
Avant-propos .....	5
Réponse aux recommandations .....	8

If you would like this information in another official language, call us.  
Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.  
Français

Kīspin ki nitawihtin ē nīhiyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.  
Cree

Tł̥chǫ yati k'ę́è. Dí wegodi newo dè, gots'o gonede.  
Tł̥chǫ

Perihtl'is Dene Sųliné yati t'a huts'elkér xa beyáyati theq̄ pat'e, nuwe ts'ën yólt. Chipewyan

Edi gondı dehgáh got'je zhatié k'ée edat'léh enahddhé nide naxets'é edahlí.  
South Slavey

K'áhshó got'jne xədə k'é hederi ɻedjhtl'é yeriniwé nídé dúle.  
North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uу zhit yinohthan ji', diits'at ginohkhii.  
Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.  
Inuvialuktun

ርሱ በዚህ ደንብ ስራውን እንደሚከተሉ ይችላል፡፡

Hapkuat titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.  
**Inuinnaqtun**

Langues autochtones :  
ecepUBLICAFFAIRS@gov.nt.ca

Français :  
867-767-9348  
866-561-1664 (sans frais)

## Aperçu

Le Programme de conseillers des enfants et des jeunes (PCEJ) a été lancé au cours de l'année scolaire 2018-2019 afin de fournir des services directs de santé mentale et de mieux-être aux élèves des Territoires du Nord-Ouest (TNO), aux jeunes et à leur famille dans les écoles et les collectivités. Le programme a été lancé à l'origine dans deux régions et a connu un déploiement sur quatre ans. Il est maintenant offert dans toutes les écoles des TNO.

Les conseillers cliniques des enfants et des jeunes embauchés par les administrations des services de santé et des services sociaux des TNO ont été affectés dans les collectivités et les écoles qui comptaient plus de 75 élèves (37 écoles). Pour les autres (12 écoles), une équipe itinérante externe de soutien en santé mentale se déplaçait pour assurer les services.

Le Programme de conseillers des enfants et des jeunes est le fruit d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO), l'Agence de services communautaires tlicho (ASCT), l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (HRHSSA), dix administrations scolaires régionales, et quarante-neuf écoles.

## Évaluation

Le MSSS et le MECF ont chargé DPRA Canada de procéder à l'évaluation par une tierce partie du PCEJ existant.

L'évaluation visait à déterminer l'efficacité du PCEJ et de sa mise en œuvre dans toutes les écoles et collectivités des TNO pour les élèves, les jeunes et les familles. Les recommandations fondées sur des données probantes qui ont été formulées serviront à améliorer la qualité du programme dans toutes les régions des TNO.

Il était initialement prévu que le MECF évalue les services de CEJ dans toutes les régions trois ans après la mise en œuvre complète du PCEJ. Toutefois, afin de recueillir des informations, de répondre à l'examen public et d'améliorer l'accès aux services et la qualité de la prestation de services, il a été décidé de procéder plutôt à l'évaluation territoriale de toutes les régions au cours de l'année scolaire 2022-2023 plutôt que 2025-2026 (GTNO, 2022).

Dans le cadre de l'évaluation, le PCEJ a fait l'objet d'échanges approfondis, notamment :

- o 14 groupes de discussion;
- o 116 entrevues;
- o Six visites dans les collectivités;
- o Contribution et supervision d'un Comité consultatif jeunesse territorial.

Environ 250 personnes, dont plus de 100 enfants, jeunes et familles, ainsi que des représentants de quatre gouvernements autochtones, ont fait part de leurs commentaires.

[DPRA a fourni un rapport d'évaluation détaillé contenant 42 recommandations.](#)

## Avant-propos

En octobre 2023, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest [a annoncé qu'il allait apporter des changements au Programme de conseillers des enfants et des jeunes \(PCEJ\)](#) à compter de l'année scolaire 2023-2024 afin d'améliorer les services de santé mentale pour les élèves, les jeunes et les familles.

Cette refonte répond aux préoccupations exprimées par les organismes scolaires et l'Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest (AETNO), qui souhaitaient une approche des services de santé mentale et de mieux-être qui réponde aux besoins uniques des écoles, des collectivités ou des régions, plutôt qu'une approche unique, qui tienne compte des problèmes persistants de recrutement et de maintien en poste, ainsi que de la nécessité d'une intervention et d'une prévention accrues pour les enfants et les jeunes.

Bien que les résultats de l'évaluation soient encore en voie d'être finalisés, le GTNO a estimé qu'il était important que des changements soient apportés au PCEJ et que la mise en œuvre commence au cours de l'année scolaire 2023-2024. À ce titre, le MECF, en collaboration avec le MSSS et les organismes scolaires, a commencé à élaborer un modèle de programme et de services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire pour compléter le modèle de CEJ existant.

Cette refonte améliore l'éventail des aides disponibles pour les enfants, les jeunes et les familles en nous appuyant sur les points forts du système d'éducation et du système de santé et de services sociaux, et répond aux recommandations formulées dans l'évaluation. Une partie du financement actuel du PCEJ sera réaffectée aux organismes scolaires afin qu'ils puissent mettre en place des mesures de promotion de la santé mentale et d'intervention précoce pouvant être localisées et adaptées

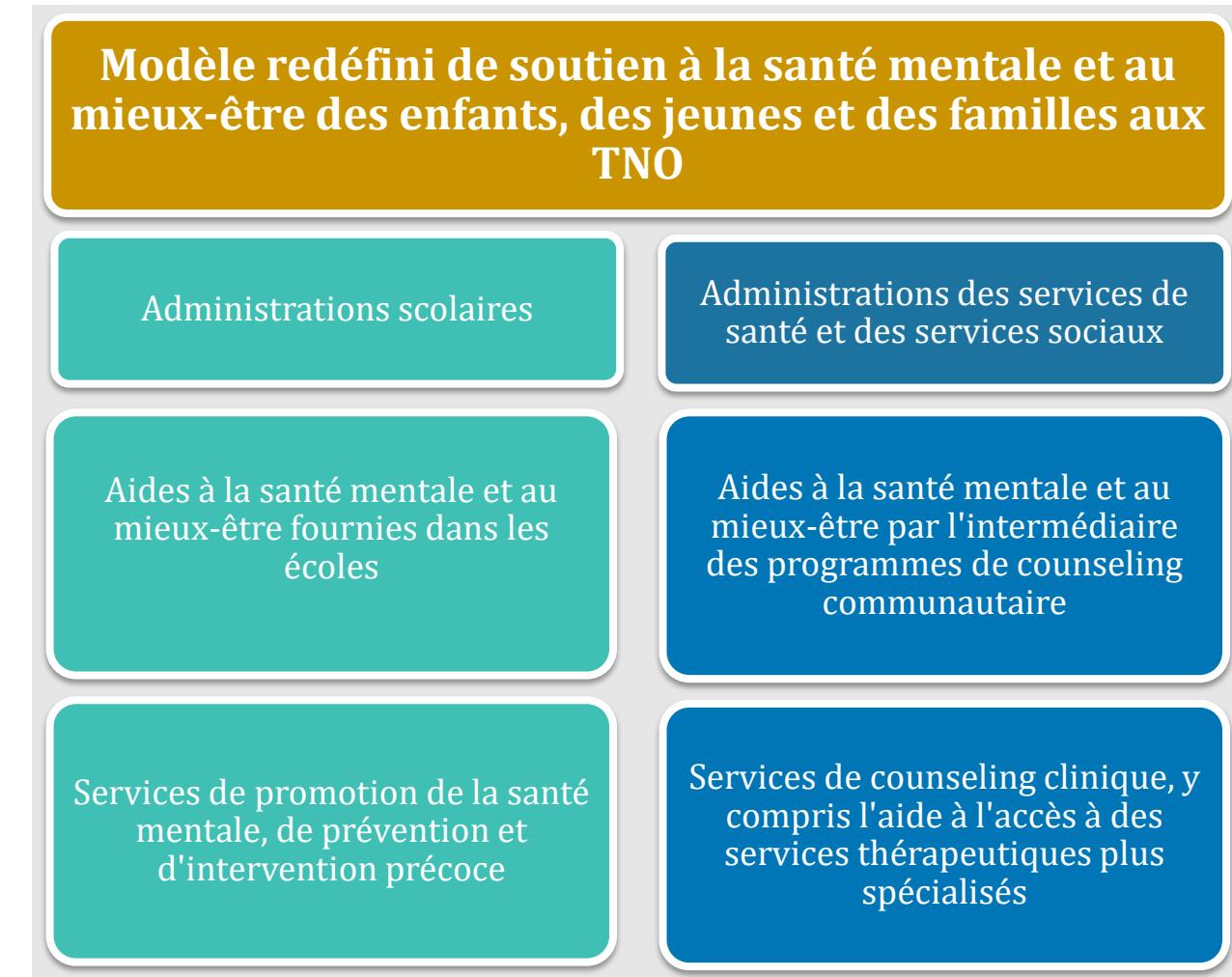
aux besoins spécifiques des enfants et des familles de leurs collectivités, qui continueront d'avoir accès aux conseillers des enfants et des jeunes disponibles dans le cadre du Programme de counseling communautaire (Santé et services sociaux).

Le rapport de DPRA note que le PCEJ a amélioré l'accès aux services de santé mentale pour les enfants et les jeunes. La refonte redistribue les ressources existantes dans les systèmes de santé et de services sociaux **et** d'éducation. Cette mesure entraînera une diminution du nombre de conseillers cliniques et de la capacité à fournir ce service au sein du système de santé et de services sociaux, mais elle sera compensée par une augmentation du soutien à la prévention et à l'intervention précoce en santé mentale pour les enfants et les jeunes dans les écoles. Le rapport de DPRA a souligné la nécessité d'accéder à des services autres que le counseling clinique, en préconisant des programmes et des services qui répondent à différents niveaux de besoins, ainsi qu'une meilleure communication sur les autres aides disponibles pour les enfants et les jeunes, y compris les services en dehors des heures de bureau et les applications de santé mentale en ligne. Comme indiqué ci-dessus, la refonte offre également aux organismes scolaires la possibilité d'adapter les services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire aux besoins spécifiques de leurs enfants et de leurs jeunes, en tenant compte des atouts uniques de leur environnement scolaire et de la collectivité dans son ensemble. Cela inclut la possibilité d'embaucher un plus grand nombre de personnes dans le domaine de la santé mentale et du mieux-être.

Bien que ces changements représentent une évolution, ils reflètent l'intention initiale du PCEJ et sont cohérents avec les commentaires de l'évaluation. Le MSSS et le MECF s'engagent à continuer à collaborer pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles en santé mentale et mieux-être. Comme recommandé, le GTNO continuera à promouvoir les services de santé mentale et de mieux-être et améliorera les communications afin d'expliquer clairement comment accéder à ces services dans les écoles et les collectivités. De plus, il mettra à jour le protocole d'entente pour les services de santé mentale et de mieux-être des enfants et des jeunes, veillera à ce que les processus et les protocoles d'échange d'informations soient clairement définis et compris par toutes les personnes concernées, élaborera des supports de communication et de promotion actualisés et veillera à ce que ces informations soient largement diffusées auprès du public et des principaux partenaires communautaires, afin de les sensibiliser aux services fournis par les deux systèmes, et mettra à jour les plans de suivi et d'évaluation afin de garantir une collecte de données cohérente dans les deux systèmes.

Le GTNO évaluera les nouveaux services de santé mentale et de mieux-être fournis par les systèmes d'éducation et de santé afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

*Ce tableau représente le remodelage du PCEJ, qui prévoit désormais que les services de santé mentale et de mieux-être pour les enfants, les jeunes et les familles seront fournis par l'intermédiaire des systèmes d'éducation et de santé :*



# Réponse aux recommandations

Le MSSS et le MECF ont répondu à chacune des 42 recommandations, que DPRA a regroupées en 26 sous-sections dans le rapport d'évaluation.

Dans le cadre de l'évaluation, le MECF a passé un contrat avec le [Western Arctic Youth Collective](#) pour constituer un comité consultatif jeunesse territorial (YAC) qui a donné des conseils à DPRA. Il s'agissait d'échanger avec les enfants et les jeunes des TNO, dans le respect de leur culture et en s'appuyant sur leurs points forts, pour connaître leur point de vue sur le PCEJ et interpréter ce que les enfants et les jeunes des TNO en disent de manière à refléter au mieux leur point de vue.

Le tableau ci-dessous présente les réponses du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du YAC aux recommandations de l'évaluation de DPRA.

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<b>Renforcer les relations entre le MSSS et le MECF</b>  Pour que le PJEC soit couronné de succès, il est essentiel que le partenariat entre le MSSS et le MECF soit renforcé et que les deux ministères et systèmes aient une conception commune du	1. Nous recommandons d'engager un facilitateur externe pour soutenir les discussions en cours et aider à résoudre les désaccords entre le MECF et le MSSS en ce qui concerne le programme.	<i>D'accord</i>	<b>CETTE SECTION N'EST PLUS PERTINENTE</b>  Dans le cadre de la refonte du PCEJ, le MECF et le MSSS ont travaillé ensemble pour garantir une communication et une collaboration permanentes entre les systèmes d'éducation et de santé.	N/D	N/D

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
programme et partagent les mêmes attentes quant à son objectif, sa mise en œuvre et ses résultats.			Une collaboration continue sera nécessaire pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la refonte. Bien qu'une discussion facilitée ne soit pas nécessaire à ce stade, elle pourrait s'avérer utile lorsque nous travaillerons ensemble pour mettre à jour les protocoles d'entente, etc. Cette option sera envisagée alors que nous continuerons à soutenir la mise en œuvre des mesures de soutien en santé mentale et mieux-être pour les enfants, les jeunes et les familles.		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
	<p>2. Nous recommandons d'examiner et de réviser le protocole d'entente actuel (entre le MECF et le MSSS, 2018) pour s'assurer qu'il définit avec précision la relation entre le MECF et le MSSS et décrit comment les deux systèmes travailleront ensemble et aligneront leurs idéologies, leurs objectifs et leurs intentions afin de garantir les meilleurs résultats possibles pour les enfants et les jeunes qui ont besoin d'un soutien en santé mentale. Pour que le PCEJ soit couronné de succès, il est essentiel que le partenariat entre le MSSS et le MECF soit</p>	<i>D'accord</i>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Le MECF et le MSSS examineront et mettront à jour le protocole d'entente actuel (MECF et MSSS, 2018) afin d'aligner les idéologies, les objectifs et les intentions pour garantir les meilleurs résultats possibles pour les enfants et les jeunes. Le protocole d'entente reflétera également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étendue des aides à la santé mentale et au mieux-être des enfants, des jeunes et des familles qui peuvent être</li> </ul>	Avril 2024	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
	renforcé et que les deux ministères et systèmes aient une conception commune du programme et partagent les mêmes attentes quant à son objectif, sa mise en œuvre et ses résultats.		fournies dans le cadre du système d'éducation et du système de santé; - les voies de communication; - un processus d'identification et de résolution des problèmes.		
<p><b>Poursuivre le PCEJ</b></p> <p>Le bien-être mental et émotionnel est déterminant pour un développement sain des enfants et des jeunes. Lorsque ce développement est entravé, le counseling peut être une ressource importante et efficace. Des services de counseling et des soutiens ciblés,</p>	3. Nous recommandons que le MECF et le MSSS continuent de mettre en œuvre le Programme de CEJ dans les écoles et les collectivités.	<i>D'accord</i>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Si le PCEJ, tel qu'il existait auparavant, a permis d'améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les enfants et les jeunes, des inquiétudes ont été exprimées quant aux difficultés de recrutement et de maintien en poste du personnel, ainsi qu'au manque de soutien en</p>	N/D	N/D

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>disponibles à la fois à l'école et dans la collectivité, sont essentiels pour répondre aux besoins de santé mentale des enfants et des jeunes ténois.</p>			<p>matière d'intervention et de prévention pour les enfants et les jeunes.</p> <p>Le MSSS et le MECF ont collaboré à l'élaboration d'un modèle remanié qui réaffecte une partie des fonds du PCEJ pour fournir des services de prévention et d'intervention dans le système d'éducation par l'intermédiaire de services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire, tandis que le système de santé et de services sociaux fournit des services de counseling</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>thérapeutique aux enfants et aux jeunes.</p> <p>Les deux systèmes continueront à fonctionner pour assurer une communication et une collaboration permanentes et pour communiquer clairement au public les aides à la santé mentale et au mieux-être des enfants, des jeunes et des familles et la manière dont on peut y accéder dans les écoles ou dans la collectivité.</p>		
<b>Maintenir les exigences en matière de qualifications et</b>	4. Nous recommandons de maintenir les exigences en matière de qualifications et d'expérience avérée des	Le YAC n'est pas certain que cette recommandation entre dans son champ de compétence. Cependant, le YAC peut voir comment il	<p><b>D'accord</b></p> <p>Dans le modèle remanié, les CEJ employés par les</p>	S. O.	S. O.

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p><b>d'expérience cliniques des CEJ</b></p> <p>La mise en œuvre d'interventions intensives (niveau 3) pour répondre à la gravité et à la complexité des troubles mentaux des enfants et des jeunes nécessite des qualifications cliniques équivalant à une maîtrise. L'absence de qualifications cliniques compromettrait la capacité du conseiller à déterminer les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes et à y répondre efficacement, et à gérer les situations de crise.</p>	<p>CEJ auprès des enfants et des jeunes et de concentrer les activités des CEJ sur les interventions intensives.</p>	<p>pourrait être avantageux pour les enfants, les jeunes, les familles et les collectivités d'avoir une certaine participation du PCEJ dans les interventions de niveaux 1 et 2 afin de renforcer la confiance et les relations significatives.</p>	<p>services de santé et sociaux continueront à maintenir les qualifications nécessaires afin de soutenir un large éventail d'interventions. Le counseling clinique continuera d'être offert par le système de santé et de services sociaux, tandis que les services de prévention et d'intervention précoce en milieu scolaire seront fournis par les services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire.</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p><b>Conserver le poste de CEJ au MSSS</b></p> <p>Les conseillers des enfants et des jeunes ont davantage leur place au MSSS, car ils assurent du soutien de niveau 3 aux enfants et aux jeunes; ils ont besoin de supervision clinique et ils entretiennent des relations avec d'autres professionnels de la santé ou de la santé mentale qui soutiennent la continuité des soins.</p>	<p>5. Nous recommandons que les CEJ continuent d'être employés par le MSSS et de relever des superviseurs du MSSS.</p>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Le YAC estime qu'il existe un risque de déséquilibre de pouvoir entre le MSSS et le MECF, ce qui a été démontré tout au long du rapport. La confidentialité et le respect de la vie privée devraient être au premier plan et pris en compte lorsqu'il s'agit de savoir à qui les CEJ rendent compte; le MSSS semble être la meilleure option.</p>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Le MSSS et le MECF ont collaboré à l'élaboration d'un modèle qui comprend un large éventail de mesures de soutien, notamment des services de prévention et d'intervention précoce dans le système d'éducation par l'intermédiaire d'une approche scolaire, tandis que le système de santé et de services sociaux fournit des services de counseling thérapeutique aux enfants et aux jeunes.</p> <p>Les postes de CEJ resteront au sein du système de santé et</p>	N/D	N/D

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>continueront à relever des superviseurs du MSSS. Ils continueront à bénéficier d'une supervision clinique et seront bien placés pour favoriser l'accès à d'autres services plus spécialisés.</p> <p>Au sein du système d'éducation, les organismes scolaires sont responsables de la fourniture de services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire, y compris de l'embauche et de la supervision d'autres types de personnel chargé de la santé mentale et du mieux-être.</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p><b>Affecter les CEJ en fonction des besoins</b></p> <p>L'affectation des CEJ dans les écoles et les collectivités doit être fondée sur les besoins réels et favoriser un accès juste et équitable aux services. En répartissant les CEJ selon le nombre d'élèves, on suppose que les besoins sont plus importants dans les zones où la population est plus dense. On ne tient pas compte du fait que certaines caractéristiques démographiques (par exemple le revenu, le logement, la disponibilité des services de santé</p>	<p>6. Nous recommandons de déterminer et de mettre en œuvre une approche de l'affectation des ressources optimisant l'efficacité et l'équité des soins offerts. Il faudra pour ce faire évaluer les besoins sur la base de critères spécifiques afin de déterminer le niveau des besoins et de cerner les besoins non satisfaits. Il faudra par ailleurs produire des rapports administratifs améliorés et recueillir des données au niveau de l'école, de la collectivité et de la région, afin d'éclairer le processus d'affectation. Il est probable qu'une telle approche permettra de déceler des besoins</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Le MSSS et le MECF collaboreront pour assurer le suivi et la collecte de données dans les deux systèmes, qui serviront à soutenir la mise en œuvre continue des mesures de soutien en santé mentale et mieux-être pour les enfants, les jeunes et les familles, y compris l'attribution de ressources, le cas échéant.</p>	<p>2024-2025</p>	<p>MSSS et MECF</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
mentale) et les caractéristiques de santé mentale des enfants et des jeunes dans les petites écoles et les petites collectivités peuvent être plus décisives en raison de la complexité des besoins individuels.	en ressources humaines (CEJ et superviseurs cliniques) et financières supplémentaires.				
<p><b>Affecter les CEJ dans les écoles et les collectivités en fonction des classes d'élèves</b></p> <p>Les enfants et les jeunes fréquentant l'école primaire, intermédiaire et secondaire ont besoin de différents types de services et de soutien. Les enfants et les jeunes fréquentant l'école primaire et</p>	<p>7. Nous recommandons que les CEJ soient placés dans des écoles accueillant des élèves de niveau secondaire.</p>	<i>D'accord</i>	<p><b><i>En désaccord</i></b></p> <p>Les besoins spécifiques des enfants et des jeunes peuvent varier considérablement et sont susceptibles d'être influencés par de nombreux facteurs autres que l'âge ou le niveau scolaire.</p> <p>Le modèle remanié vise à soutenir la prestation d'une gamme plus large de</p>	S. O.	S. O.

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
intermédiaire sont plus susceptibles de profiter d'un apprentissage social, émotionnel et comportemental offert au moyen d'interventions à l'échelle de l'école tout entière, de la classe et du groupe. Certains enfants et jeunes de cette tranche d'âge tireront par ailleurs profit d'un counseling individualisé plus intensif qui pourrait être offert dans la collectivité (ou pour lequel on pourrait demander au CEJ de se rendre à l'école afin de réduire les obstacles à l'accès) et qui pourrait impliquer les parents ou			services de santé mentale pour tous les groupes d'âge, y compris la prestation de services de prévention et d'intervention précoce en milieu scolaire.  Cette nouvelle approche devrait être l'occasion de mettre en place des mesures intégrées et une collaboration permanente entre les deux systèmes.  Cependant, les deux systèmes continueront à collecter des données qui peuvent fournir des informations précieuses pour étayer les décisions relatives à la mise en œuvre continue du programme.		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>les tuteurs. Les services de ces CEJ communautaires seraient également accessibles aux enfants et aux jeunes qui ne fréquentent pas l'école. Les élèves du secondaire profiteront davantage du counseling individuel offert par les CEJ dans les écoles. Plutôt que de partager leur temps entre les écoles et les collectivités, les CEJ seraient affectés à un seul endroit, ce qui rendrait leurs services plus accessibles. Toutes les collectivités devraient avoir accès aux services d'au moins un CEJ à temps plein pour répondre aux</p>	<p>8. Nous recommandons que les CEJ soient placés dans la collectivité pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes fréquentant l'école primaire (de la prématernelle à la cinquième année) et l'école secondaire (de la sixième à la huitième ou à la neuvième année), ainsi que de ceux du même âge qui ne fréquentent pas l'école.</p> <p>9. Nous recommandons que chaque école et chaque collectivité ait accès aux services d'un CEJ à temps plein.</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><b><i>En désaccord</i></b> Voir la réponse à la recommandation 7.</p>	<p>S. O.</p>	<p>S. O.</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
besoins immédiats des enfants et des jeunes.			<p>pourvoir les postes de conseillers cliniques et que, malgré tous les efforts déployés, les postes vacants sont une réalité regrettable.</p> <p>Le modèle remanié propose une approche multidimensionnelle des services de santé mentale pour les enfants et les jeunes, qui permet un travail de prévention et d'intervention précoce plus important, en plus des services du counseling clinique. Cette refonte offrira simultanément aux organismes scolaires et aux administrations de la santé une plus grande flexibilité dans</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>leurs efforts de recrutement et la possibilité de prendre en considération les besoins uniques des enfants et des jeunes de leurs collectivités et de leurs régions.</p> <p>Bien que ce modèle remanié ne garantisse pas la présence d'un CEJ dans chaque école, il est important de se rappeler que tous les enfants et les jeunes doivent avoir accès à un soutien en santé mentale, mais que tous n'ont pas besoin d'un soutien clinique. La refonte garantit que les enfants et les jeunes ont accès à un éventail</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			plus large de services de soutien en santé mentale qui leur seront fournis dans leur milieu scolaire.		
<p><b>Réévaluer le rôle des conseillers externes</b></p> <p>Les enfants et les jeunes doivent avoir accès à des services de conseillers à temps plein et en personne pour satisfaire leurs besoins immédiats et à plus long terme. Si les conseillers ne sont pas disponibles de façon régulière dans l'enceinte de l'école, ils deviennent moins accessibles pour les élèves, qui les connaissent moins et qui sont découragés de</p>	<p>10. Si les services des conseillers externes sont maintenus, nous recommandons de leur demander de se rendre dans les collectivités au moins une fois par mois ou de ne recourir à leurs services que si des postes de CEJ sont vacants.</p>	<i>D'accord</i>	<p><b>En désaccord</b></p> <p>Le MSSS et le MECF reconnaissent la valeur de l'accès aux services par l'intermédiaire d'un contact en personne. L'objectif du modèle remanié est d'améliorer l'accès aux services de santé mentale à plusieurs niveaux.</p>	S. O.	S. O.

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>faire appel à leurs services. Le fait que les conseillers externes se rendent dans les collectivités trois fois par an ne suffit pas à répondre aux besoins et aux préférences des enfants et des jeunes. Les services virtuels et téléphoniques destinés à compléter les visites dans les collectivités ne sont pas la meilleure option pour les enfants et les jeunes qui ont besoin de contacts personnels pour établir des relations de confiance et pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, à un téléphone ou aux appels interurbains.</p> <p>L'accessibilité virtuelle</p>					

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
exacerbe encore davantage les problèmes d'équité.					
<p><b>Créer des postes d'enseignants et d'accompagnateurs en apprentissage socioaffectif</b></p> <p>Il faut mettre en place un modèle de counseling pour les enfants et les jeunes qui permette de réaliser des interventions d'intensité variable. Ainsi, en plus du counseling individuel, il est nécessaire de mettre à la disposition des enfants et des jeunes des soutiens sociaux, émotionnels et comportementaux (préventifs) à l'échelle</p>	<p>11. Nous recommandons que le MECF crée un nouveau poste d'enseignant en apprentissage socioaffectif dans les écoles primaires ou intermédiaires.</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i></p> <p>La refonte a mis l'accent sur la promotion de la santé mentale, la prévention et l'intervention précoce dans les services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire, qui peuvent intégrer l'apprentissage socioaffectif, ainsi que d'autres interventions préventives pour les enfants et les jeunes d'âge scolaire. Bien qu'il puisse s'agir d'un aspect du modèle de santé mentale en milieu scolaire développé localement à l'avenir, cela ne se traduira pas</p>	<p>2023-2024</p>	<p>MECF</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>de l'école, de la classe et du groupe. La capacité actuelle des conseillers à fournir ces services en plus du counseling individuel plus intensif est imitée. Il faut mettre à la disposition des enfants et des jeunes un spectre de soutiens en santé mentale (niveaux 1, 2 et 3). L'introduction d'un poste d'enseignant en apprentissage socioaffectif permettrait d'adopter des approches de santé mentale plus universelles et axées sur la prévention. Ces types de soutien conviennent mieux aux enfants et aux jeunes fréquentant l'école primaire et</p>			<p>nécessairement par un poste de professeur d'apprentissage socioaffectif.</p> <p>Le MECF élabore un cadre et des politiques de santé mentale en milieu scolaire afin d'orienter les organismes scolaires dans la mise en œuvre de services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire qui soutiennent au mieux les enfants et les jeunes, dans le contexte et les forces de leur école et de leur collectivité au sens large.</p>		
	<p>12. Nous recommandons que le MECF crée un nouveau poste de perfectionnement</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p>S. O.</p>	<p>S. O.</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>secondaire, tandis que le counseling individuel est mieux adapté aux élèves du secondaire. Ce poste serait occupé par un enseignant ayant de l'expérience dans le domaine de l'apprentissage socioaffectif ou des pratiques réparatrices, notamment des stratégies de désamorçage des conflits et des pratiques tenant compte des traumatismes. Un poste de perfectionnement — accompagnateur en apprentissage socioaffectif — pourrait également être créé pour des membres de la collectivité qui démontrent les bonnes</p>	<p>d'accompagnateur en apprentissage socioaffectif, destiné aux membres autochtones de la collectivité, dans les écoles primaires et intermédiaires.</p>				

<b>Recommandations et justification du sommaire de DPRA</b>	<b>Recommandations de DPRA</b>	<b>Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)</b>	<b>Réponse et mesures de la direction</b>	<b>État de la mise en œuvre de la mesure</b>	<b>Responsabilité de la mise en œuvre</b>
aptitudes et sont prêts à suivre des cours pour développer leurs connaissances et leurs compétences. La préférence serait donnée à des Autochtones qui comprennent la dynamique de la collectivité ainsi que l'histoire et les pratiques traditionnelles autochtones. Les écoles devraient avoir la possibilité de choisir un enseignant ou un accompagnateur dans ce domaine selon leurs préférences, leurs besoins et la taille de l'établissement. Les deux titulaires, en plus de travailler avec les					

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
enfants et les jeunes, seraient des personnes-ressources pour le personnel de l'école et les familles.					
<p>Créer des postes de coordonnateurs du Programme de CEJ</p> <p>Les conseillers des enfants et des jeunes passent beaucoup de temps à faire le lien avec d'autres services de santé mentale ou de santé et de services sociaux, ou à orienter les enfants vers ces services, alors qu'ils pourraient consacrer ce temps à fournir des services de counseling. À l'instar des coordonnateurs des services cliniques de</p>	<p>13. Nous recommandons de créer un poste de coordonnateur du Programme de CEJ pour coordonner les ressources, les aiguillages et le suivi et pour soutenir les tâches administratives quotidiennes. Pour déterminer le nombre de postes à créer ainsi que les lieux d'affectation, il est également recommandé de procéder à une analyse des cas et de la charge de travail des CEJ.</p>	<i>D'accord</i>	<p><b><i>En désaccord</i></b></p> <p>Dans le cadre du modèle remanié, le financement est redistribué entre le MSSS et le MECF. Il n'inclut pas le soutien administratif aux administrations des services de santé et des services sociaux des TNO qui ont donné la priorité au financement des postes de CEJ avec les ressources disponibles.</p>	S. O.	S. O.

<b>Recommandations et justification du sommaire de DPRA</b>	<b>Recommandations de DPRA</b>	<b>Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)</b>	<b>Réponse et mesures de la direction</b>	<b>État de la mise en œuvre de la mesure</b>	<b>Responsabilité de la mise en œuvre</b>
santé mentale pour les enfants et les jeunes qui gèrent le programme de télépsychiatrie et assurent un meilleur accès aux services, ainsi qu'une meilleure coordination des services et des soins spécialisés aux enfants et aux jeunes, des coordonnateurs sont nécessaires pour le Programme de CEJ afin d'aider à coordonner les ressources, les aiguillages et les suivis nécessaires avec les programmes communautaires et ambulatoires et de soutenir les tâches administratives telles que la collecte de données, l'élaboration			Le MSSS et le MECF continueront à surveiller les besoins du programme.		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
de rapports et l'évaluation du programme.					
<p><b>Demander aux responsables régionaux d'assurer la supervision administrative des CEJ.</b></p> <p>Les superviseurs cliniques assument actuellement des rôles doubles et contradictoires : (1) la supervision administrative, qui se concentre sur le fonctionnement organisationnel et le programme; et (2) la supervision clinique, qui porte sur la sécurité et la qualité des services de counseling, et qui comporte des occasions de conférences de cas</p>	<p>14. Nous recommandons que les superviseurs cliniques des CEJ se concentrent sur les aspects cliniques de la supervision et que les fonctions de supervision administrative soient transférées aux gestionnaires régionaux des Services communautaires de santé mentale et services aux adultes. Pour ce faire, il faudra modifier les descriptions de poste des CEJ, des superviseurs cliniques des CEJ et des gestionnaires régionaux des Services</p>	<p>Le YAC ne pense pas que cette recommandation relève de son champ de compétence et qu'il puisse donner son avis. Le fonctionnement interne du MSSS n'est pas bien compris par le YAC.</p>	<p><b><i>En désaccord</i></b></p> <p>Le MSSS s'engagera à revoir les descriptions de poste des superviseurs cliniques et des gestionnaires régionaux dans le cadre de son projet plus large de renouvellement des services de santé mentale. Les ressources existantes ne permettent pas de séparer les fonctions cliniques et de gestion.</p>	<p>2024-2025</p>	<p>MSSS</p>

<b>Recommandations et justification du sommaire de DPRA</b>	<b>Recommandations de DPRA</b>	<b>Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)</b>	<b>Réponse et mesures de la direction</b>	<b>État de la mise en œuvre de la mesure</b>	<b>Responsabilité de la mise en œuvre</b>
<p>et d'amélioration des compétences cliniques, notamment l'intégration de la conscience de soi, l'ancrage théorique et le développement des connaissances et des compétences cliniques.</p> <p>Le fait de déléguer la supervision administrative aux gestionnaires régionaux des services de santé mentale communautaires plutôt qu'aux superviseurs cliniques permettrait aux CEJ d'être plus à l'aise pour faire part de leurs difficultés et de leurs inquiétudes au superviseur clinique sans craindre des</p>	<p>communautaires de santé mentale et services aux adultes.</p>				

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
conséquences négatives sur leur emploi.					
<b>Communiquer clairement les rôles et les responsabilités des CEJ</b>  Si les responsabilités et les mandats professionnels des CEJ ne sont pas compris correctement, la confusion peut s'installer, entraînant des attentes irréalistes et, dans certains cas, des craintes. Les rôles et les responsabilités des CEJ doivent être clairement énoncés et communiqués à tous les prestataires et tous les utilisateurs des services et soutiens. Les CEJ doivent impérativement	15. Nous recommandons de créer du matériel de communication décrivant de façon claire et concise les rôles et les responsabilités des CEJ ainsi que les services fournis par ces derniers dans les écoles et les collectivités. Ces documents devraient être rédigés dans un langage simple et disponibles dans les langues officielles des TNO.	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i>  Dans le cadre du processus de refonte, le MECF et le MSSS collaboreront à l'élaboration de communications publiques en langage simple qui expliquent clairement comment accéder aux services de santé mentale et de mieux-être pour les enfants, les jeunes et les familles au sein des écoles et de la collectivité, et l'étendue de ces services.  Ces documents peuvent être	2023-2024  2024-2025	MSSS et MECF

<b>Recommandations et justification du sommaire de DPRA</b>	<b>Recommandations de DPRA</b>	<b>Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)</b>	<b>Réponse et mesures de la direction</b>	<b>État de la mise en œuvre de la mesure</b>	<b>Responsabilité de la mise en œuvre</b>
établir une identité professionnelle claire et démontrer comment ils contribuent au bien-être des enfants et des jeunes dont ils s'occupent. Il faut en outre différencier le rôle du CEJ de celui du personnel des services à l'enfance et à la famille afin de permettre le développement de relations de confiance entre les CEJ et les parents ou tuteurs autochtones. Une meilleure compréhension et des discussions continues sur le rôle et les responsabilités des CEJ peuvent améliorer			<p>disponibles dans toutes les langues officielles.</p> <p>Les organismes scolaires s'efforceront d'élaborer des messages spécifiques à chaque région sur les aides scolaires. Le MECF aidera les organismes scolaires à diffuser des communications clés sur ces aides dans les langues officielles de leurs collectivités.</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
l'efficacité du Programme de CEJ.					
<b>Améliorer la promotion des services des CEJ au sein de la collectivité</b>  Les enfants et les jeunes qui ne vont pas à l'école doivent savoir que des services des CEJ sont proposés dans la collectivité, afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'un soutien en santé mentale. Une meilleure communication entre les responsables du Programme de CEJ et des organismes de santé et de services sociaux de la collectivité contribuera à promouvoir le	16. Nous recommandons d'intensifier les activités de sensibilisation et de communication auprès des organismes communautaires afin de s'assurer que les enfants et les jeunes qui ne fréquentent pas l'école, ainsi que leurs familles, sont au courant de l'existence des services des CEJ.	<i>D'accord</i>	<b><i>D'accord</i></b>  Les CEJ seront à la disposition des enfants et des jeunes dans l'ensemble des TNO par l'intermédiaire du Programme de counseling communautaire.  La promotion des ressources de mieux-être mental est une priorité pour le MSSS. Des travaux sont en cours pour améliorer les efforts de communication pour tous les programmes et services de mieux-être mental et de traitement des dépendances, y compris les CEJ, ainsi	2023 et par la suite	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
programme et à accroître sa portée.			que les options de santé mentale en ligne telles que l' <i>Institut des familles solides</i> et <i>Breathing Room</i> . Le MSSS et le MECF collaboreront également à l'élaboration de communications publiques sur les aides à la santé mentale et au mieux-être des enfants, des jeunes et des familles disponibles dans les deux systèmes.		
<b>Promouvoir davantage les services en dehors des heures d'école</b>  Les enfants et les jeunes doivent pouvoir accéder à des services de santé mentale après les	17. Nous recommandons que les CEJ, en collaboration avec le MSSS, fassent la promotion de l'offre de services du Programme de counseling communautaire en	<i>D'accord</i>	<b><i>En désaccord</i></b>  Les données collectées dans le cadre du modèle remanié permettront de déterminer s'il est nécessaire de	2024-2025	MSSS

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>heures d'école et pendant les fins de semaine, lorsque les CEJ ne sont pas disponibles.</p> <p>Il faut promouvoir davantage la disponibilité des services de conseillers du Programme de counseling communautaire et d'autres services de soutien en dehors des heures d'école afin de s'assurer que les enfants, les jeunes et les familles sont au courant des services offerts.</p>	<p>dehors des heures d'école et pendant les fins de semaine.</p>		<p>prolonger les heures d'ouverture ou d'augmenter les ressources.</p> <p>Le MSSS comprend l'importance de la sensibilisation aux services de soutien en dehors des heures de travail et continuera à promouvoir tous les services, y compris les services de soutien en dehors des heures de travail comme la santé mentale en ligne, les services de soutien, les lignes d'assistance téléphonique et les services de soutien par SMS.</p>		
	<p>18. Nous recommandons que les CEJ, en collaboration avec les</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i></p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
	<p>services du MSSS et du Programme de counseling communautaire, fassent la promotion de l'offre d'autres aides en santé mentale, comme l'Institut des Familles Solides et de la ligne téléphonique Jeunesse, J'écoute, qui sont disponibles après les heures d'école et les fins de semaine.</p>		<p>La promotion des ressources de mieux-être mental est une priorité pour le MSSS. Des travaux sont en cours pour améliorer les efforts de communication pour tous les programmes et services de mieux-être mental et de traitement des dépendances, y compris les CEJ.</p> <p>Des informations sur ces ressources seront disponibles par l'entremise des systèmes de santé et de services sociaux et d'éducation. Il s'agira notamment d'occasions de formation ou des démonstrations sur les</p>	<p>2023-2024 et par la suite</p>	MSSS

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			ressources de santé mentale en ligne disponibles pour soutenir les enfants, les jeunes et les familles.		
	19. Nous recommandons que les CEJ communiquent avec les animateurs des programmes pour enfants et jeunes afin d'établir des relations qui peuvent devenir la base d'activités soutenant les besoins récréatifs, sociaux et en santé mentale.	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i>  Il est essentiel d'établir des liens et de nouer des relations avec les partenaires communautaires et les gouvernements autochtones pour assurer une sensibilisation permanente aux programmes et aux services et pour créer des occasions de partenariat.  Le MSSS et le MECF s'efforceront de mieux	2023 et par la suite	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			faire connaître leurs services et d'explorer les occasions de partenariat.		
<p><b>Améliorer l'intégration des CEJ dans les écoles.</b></p> <p>Il incombe à tous les membres de l'école, sous la direction du directeur, d'accueillir les CEJ comme membres à part entière de la communauté scolaire (tel qu'indiqué dans le Manuel des CEJ, 2021). Les directeurs d'école jouent un rôle capital en s'assurant que les CEJ sont bien intégrés. Leur acceptation est essentielle à la mise en œuvre de services de counseling bénéfiques</p>	<p>20. Nous recommandons que le MSSS et le MECF travaillent ensemble à l'examen et à la révision du Manuel des CEJ afin de s'assurer que les principes clés de la coopération, des responsabilités et de l'échange d'informations sont clairement abordés.</p>	<i>D'accord</i>	<p><b><i>En désaccord</i></b></p> <p>Une compréhension commune des rôles et des responsabilités et une clarté dans le partage des informations entre les deux systèmes seront essentielles.</p> <p>Le modèle remanié se concentre sur des points stratégiques de collaboration et de communication afin de promouvoir un éventail plus large de services de soutien pour la santé mentale et le mieux-être des</p>	2023-2024	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>aux élèves. L'attitude de la direction de l'école peut influencer la volonté des enseignants d'orienter ou non leurs élèves vers les CEJ. Ces derniers doivent également être ouverts et désireux d'échanger de manière significative avec le personnel de l'école et les élèves s'ils veulent vraiment être intégrés. Les CEJ qui maintiennent une présence visible dans l'école et participent aux événements scolaires et communautaires sont plus susceptibles d'établir des liens et des relations de confiance avec les enfants, les jeunes et leurs familles.</p>			<p>enfants et des jeunes en âge scolaire. Les enseignements tirés de cette initiative laissent à penser que l'élaboration d'un manuel n'est peut-être pas le moyen le plus efficace de communiquer des informations dans l'ensemble de nos systèmes. Le MSSS et le MECF mettront à jour leur protocole d'entente et collaboreront à l'élaboration de documents d'orientation et de communication.</p>		
	21. Nous recommandons d'organiser, au début de chaque nouvelle année	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>Des relations positives entre les directeurs d'école et les CEJ, fondées sur le respect mutuel des rôles et des responsabilités de chacun, se traduisent par une collaboration accrue qui, à son tour, améliore l'efficacité des services fournis aux élèves. Si le personnel de l'école comprend bien le rôle et les responsabilités des CEJ, et si les CEJ, à leur tour, saisissent bien les systèmes de fonctionnement de l'école et transmettent adéquatement l'information, cela favorisera leur</p>	<p>scolaire, une séance d'orientation à l'intention de l'ensemble du personnel scolaire concerné et des CEJ respectifs. Cette orientation doit se faire en groupe et non individuellement.</p>		<p>Le MSSS et le MECF conviennent qu'une compréhension commune entre les systèmes peut être introduite avec succès dans les documents d'orientation par la diffusion d'un message commun. Toutefois, nous reconnaissons également l'importance des liens et de l'établissement de relations entre nos deux systèmes. Des efforts en vue d'une approche d'orientation conjointe seront déployés dans la mesure du possible à la lumière des besoins opérationnels</p>	<p>2024-2025</p>	<p>MSSS et MECF</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
intégration au sein de l'école.			complexes des deux systèmes et des modèles de recrutement et de maintien en poste.		
<b>Élaborer et partager les protocoles d'échange d'informations et en discuter de façon continue</b>  Le principe éthique de la confidentialité est au cœur de tout counseling professionnel, et son maintien peut être essentiel au succès de la	22. Nous recommandons que le directeur des Services de soutien en santé mentale et en mieux-être communautaire, avec le soutien des gestionnaires régionaux des Services communautaires de santé mentale et	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i>  Le système de santé et services sociaux respecte la <i>Loi sur les renseignements sur la santé</i> , qui définit le processus de partage de l'information, en accord avec les normes du Programme de	2023-2024	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>plupart des relations ainsi établies. En dehors de l'obligation de signaler les cas de maltraitance ou de négligence, lorsqu'un client représente un danger pour lui-même ou pour autrui, ou sur ordre d'un tribunal, les CEJ sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements fournis par l'enfant, le jeune ou le membre de la famille. Il peut être difficile pour les CEJ de trouver un équilibre entre le respect de la vie privée et la confidentialité des renseignements qu'on leur confie, d'une part, et l'intérêt des écoles à savoir comment vont</p>	<p>services aux adultes et des superviseurs cliniques du Programme de CEJ, prépare un protocole de confidentialité et d'échange d'informations qui sera ensuite communiqué aux CEJ aux fins d'examen et de discussion. Les questions de confidentialité doivent être réexaminées en permanence lors des réunions de supervision clinique. Le directeur et les autres personnes participant à l'élaboration de ce protocole doivent rencontrer les principaux membres du personnel de l'école pour</p>		<p>counseling communautaire. Le MSSS et le MECF veilleront à ce qu'un protocole soit mis en place pour favoriser le partage d'informations, le cas échéant et avec le consentement du client. Ce protocole peut décrire le processus d'obtention du consentement, les limites potentielles, le type d'informations que les clients peuvent s'attendre à recevoir de la part du CEJ, et les options pour soutenir la planification du cas s'il y a consentement, etc. Ce protocole sera intégré aux</p>		

<b>Recommandations et justification du sommaire de DPRA</b>	<b>Recommandations de DPRA</b>	<b>Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)</b>	<b>Réponse et mesures de la direction</b>	<b>État de la mise en œuvre de la mesure</b>	<b>Responsabilité de la mise en œuvre</b>
les élèves ou même si l'enfant est vu par le conseiller, d'autre part. Lorsque les directeurs d'école et les CEJ ont des perceptions différentes de la confidentialité, cela peut entraîner des frictions, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur les services de counseling scolaire. Le maintien de la confidentialité des renseignements ne doit pas se faire sur la base d'une approche « tout ou rien ». Les CEJ peuvent demander aux enfants et aux jeunes s'il y a des informations qu'ils sont prêts à partager avec des personnes spécifiques	s'enquérir de leurs préoccupations et de leurs besoins, afin qu'ils puissent être intégrés (si possible) au protocole.		documents d'orientation et à la formation dans les deux systèmes.  Le MSSS et le MECF veilleront à l'élaboration de documents de communication clairs à l'intention des enfants, des jeunes et des familles, en indiquant notamment qui aura accès à leurs informations et ce à quoi ils peuvent s'attendre du point de vue de la protection de la vie privée.		
	23. Nous recommandons que le protocole de confidentialité et d'échange d'informations soit	<b>D'accord</b>	<b>D'accord</b>  Pour favoriser la compréhension de la confidentialité et du	2024-2025	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>(par exemple les enseignants, les directeurs d'école, les familles) pour leur permettre de leur fournir un soutien supplémentaire. C'est ensuite à l'enfant ou au jeune de décider si des informations seront partagées, et lesquelles. En outre, tout en maintenant la confidentialité individuelle, rien n'empêche les CEJ de partager des informations plus générales avec les membres du personnel de l'école ou de leur enseigner des stratégies spécifiques les outillant à mieux soutenir la santé mentale des</p>	<p>communiqué au personnel de l'école et qu'il fasse l'objet d'un examen et d'une discussion de façon continue.</p>		<p>partage d'informations par le personnel scolaire, le MSSS et le MECF peuvent développer des ressources d'orientation et des supports de formation communs.</p>		
	<p>24. Nous recommandons de fournir aux parents et aux tuteurs du matériel sur la confidentialité et le partage d'informations et de prévoir des occasions supplémentaires d'aborder la communication entre les CEJ et les parents ou tuteurs.</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><b><i>D'accord</i></b></p> <p>La collaboration entre les différents niveaux de services de santé mentale et entre les systèmes de santé, de services sociaux et d'éducation est essentielle pour fournir des soins intégrés.</p> <p>Le MSSS et le MECF collaboreront à l'élaboration de</p>	<p>2024-2025</p>	<p>MSSS et MECF</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
élèves et à améliorer leur capacité à prendre des décisions éclairées quant au bien-être mental des élèves.			<p>supports de communication sur la santé mentale et le mieux-être des enfants, des jeunes et des familles, qui fourniront des informations sur la confidentialité, notamment sur ce à quoi les parents ou les tuteurs doivent s'attendre et sur certains des avantages qu'il y a à consentir au partage des informations entre les deux systèmes.</p> <p>Ces documents serviront de point de départ à des discussions ultérieures entre les enfants, les jeunes et les parents</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			et tuteurs sur la confidentialité.		
<p><b>Établir le type et la fréquence des rendez-vous avec le CEJ en fonction d'une approche centrée sur la personne.</b></p> <p>Le type et la fréquence des rendez-vous avec le CEJ devraient être basés sur une approche de soins centrée sur la personne. Bien que les enfants et les jeunes soient favorables aux consultations sans rendez-vous et à la prise de rendez-vous en fonction des besoins, de nombreux enfants et jeunes ont également exprimé le souhait de bénéficier de</p>	<p>25. Nous recommandons que les CEJ travaillent avec les enfants, les jeunes et les familles pour déterminer la fréquence la plus appropriée des services de counseling.</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Le Modèle de soins par paliers 2.0 (Stepped Care 2.0) est le fondement actuel du modèle de prestation de services des CEJ. Le Modèle de soins par paliers 2.0 est une approche centrée sur la personne qui permet un accès souple et en temps voulu aux soins et qui favorise une variété d'options de services.</p> <p>Le MSSS offrira des occasions permanentes d'apprentissage</p>	<p>S. O.</p>	<p>MSSS</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>consultations régulières. Les rendez-vous réguliers enlèvent la responsabilité aux enfants et aux jeunes de déterminer quand ils ont besoin d'aide, et ils n'ont pas à prendre l'initiative de faire appel au conseiller; cela leur garantit en outre une prise en charge cohérente dans le temps, en particulier pour ceux dont les besoins en santé mentale sont plus complexes. Il est probable qu'au fil du temps, le type et la fréquence des rendez-vous changent.</p>			<p>continu sur le Modèle de soins par paliers 2.0 et d'amélioration de la qualité aux prestataires du Programme de counseling communautaire à tous les niveaux.</p> <p>Il s'agira notamment de dissiper toute idée fausse en communiquant de manière cohérente sur les messages clés, tels que l'approche des soins par paliers 2.0, qui offre un continuum complet d'options de soins, et le fait que les utilisateurs de services sont invités à participer à autant de</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			sessions qu'ils en ont besoin.		
<p><b>Améliorer les procédures de recrutement</b></p> <p>Pour que le Programme de CEJ soit une réussite, les écoles et les collectivités doivent faire appel à des conseillers des enfants et des jeunes qui ont leur place, autant sur le plan professionnel que personnel. Les questions d'entretien doivent également permettre de recueillir des renseignements sur les aptitudes du candidat, en plus des qualifications scolaires et de l'expérience; par</p>	<p>26. Nous recommandons de retravailler les questions du comité d'embauche des CEJ afin d'y inclure des questions portant spécifiquement sur l'aptitude des candidats à travailler dans des écoles et des collectivités précises des TNO. Il s'agirait notamment de questions ciblant l'intelligence émotionnelle de la personne et sa capacité à gérer ses propres émotions et celles des autres, et à utiliser l'information comme guide de réflexion et de comportement.</p>	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i> <p>Le modèle remanié a donné l'occasion à chaque système de soutenir la santé mentale et le mieux-être des enfants, des jeunes et des familles en offrant un plus large éventail de services.</p> <p>Les organismes scolaires embaucheront des personnes en fonction des mesures de soutien en santé mentale et mieux-être appropriées pour leurs élèves, qui peuvent varier en fonction des</p>	2023-2024	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>ailleurs, la participation de représentants de l'école ou de la collectivité au processus d'embauche aidera à choisir le bon candidat pour l'école et la collectivité en question. La même approche et les mêmes recommandations en matière d'embauche devraient être appliquées aux postes d'enseignant et d'accompagnateur en apprentissage socioaffectif.</p>			<p>besoins uniques des régions, des collectivités et des écoles.</p> <p>Les administrations des services de santé et des services sociaux, en réponse au projet plus vaste de renouvellement du système de soins de santé mentale, examineront et adapteront les descriptions de poste et les processus d'embauche afin de mieux répondre aux besoins des collectivités. Les changements qui en résulteront seront le fruit d'une consultation et</p>	2024-2025	

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			s'appuieront sur les résultats de l'évaluation du PCEJ.		
	27. Nous recommandons de poser des questions sur l'intelligence émotionnelle du candidat et sur sa capacité à contribuer à la culture de l'école ou de la collectivité dans le cadre du poste, lorsque l'on communique avec les personnes qui ont fourni des références sur le candidat.	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i> Voir la réponse à la recommandation 26.	S. O.	MSSS et MECF
	28. Nous recommandons que les directeurs d'école ou les représentants des organismes scolaires fassent partie de tous les comités d'embauche des CEJ afin de s'assurer que	<i>D'accord</i>	<i>En désaccord</i> Dans le modèle remanié, les administrations de la santé et des services sociaux et les organismes scolaires	S. O.	S. O.

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
	les besoins particuliers des enfants et des jeunes de l'école et de la collectivité concernée sont dûment satisfaits par le nouvel employé.		seront chargés de fournir leurs propres services de santé mentale et de mieux-être et d'embaucher leur propre personnel.		
<b>Mettre à jour le manuel, les lignes directrices et les descriptions de poste du PCEJ</b>  Il faut revoir le manuel, les lignes directrices et les descriptions de poste du PCEJ en fonction des résultats de l'évaluation et les mettre à jour sur la base du contenu convenu par le MSSS et le MECF.	29. Nous recommandons de mettre à jour le manuel, les lignes directrices et les descriptions de poste du Programme de CEJ en fonction des résultats de l'évaluation.	<i>D'accord</i>	<b><i>En désaccord</i></b>  Les enseignements tirés de cette initiative laissent penser que l'élaboration d'un manuel n'est peut-être pas le moyen le plus efficace de communiquer des informations dans l'ensemble de nos systèmes.  Le MSSS et le MECF mettront à jour le protocole d'entente pour refléter le modèle remanié et	2024-2025	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>veilleront également à collaborer à l’élaboration de documents d’orientation et de communication pour favoriser une compréhension commune de la prestation de services intersystèmes.</p> <p>Dans le cadre du projet plus vaste de renouvellement des services de santé mentale, le système de santé et services sociaux examinera les descriptions de postes et déterminera s’il est nécessaire de les adapter.</p> <p>Le MECF élabore un cadre et des politiques</p>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			de santé mentale en milieu scolaire afin d'orienter les organismes scolaires dans la mise en œuvre de services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire qui soutiennent au mieux les enfants et les adolescents, dans le contexte et les forces de leur école et de leur collectivité au sens large.		
<b>Améliorer le formulaire et le processus de consentement pour les CEJ.</b>  Il est essentiel que les parents et les tuteurs comprennent les formulaires de consentement qu'on	30. Nous recommandons d'élaborer des formulaires de consentement propres aux activités des CEJ, rédigés dans un langage simple et disponibles dans toutes les langues officielles des TNO.	<i>D'accord</i>	<b><i>En désaccord</i></b> Le MSSS est en train de revoir ses politiques en matière de partage d'informations et de prise de décision éclairée, ce qui l'amènera à se	2024-2025	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>leur demande d'examiner et de signer et qu'ils soient en mesure de communiquer facilement les informations contenues dans le formulaire à leur enfant. Les formulaires de consentement doivent être rédigés dans un langage simple et être disponibles dans toutes les langues officielles des TNO. Ceci s'applique également aux informations promotionnelles du Programme de CEJ.</p>			<p>demander si un formulaire de consentement spécifique aux CEJ est nécessaire. Le MSSS et le MECF travailleront également en collaboration pour s'assurer que les deux systèmes ont une compréhension commune de la manière dont les informations peuvent être partagées lorsqu'il y a consentement à le faire.</p>		
<p>L'exigence d'un consentement écrit, qui est considérée comme une « pratique coloniale », devrait être supprimée et remplacée</p>	<p>31. Nous recommandons que le MSSS s'assure que tous les CEJ connaissent et respectent le Manuel des normes du Programme de</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i> Le consentement verbal est déjà une pratique acceptée dans le cadre du Programme de</p>	<p>2024-2025</p>	<p>MSSS</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
par une exigence de consentement verbal.	counseling communautaire, en particulier la norme sur le consentement éclairé qui stipule que le consentement verbal aux services est une pratique clinique acceptable.		counseling communautaire (PCC). Le MSSS est en train de revoir ses politiques sur le partage de l'information et la prise de décision éclairée, qui comprendront l'ajout de l'acceptation du consentement verbal. Des travaux seront également menés pour s'assurer que l'ensemble du personnel du PCC, y compris les CEJ, est bien au fait de ce concept et de ce qu'il signifie dans la pratique.		
<b>Préparer des plans de travail d'été des CEJ</b>	32. Nous recommandons aux CEJ de communiquer	<i>D'accord</i>	<b>CETTE SECTION N'EST PLUS PERTINENTE</b>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>Comme les CEJ travaillent selon un horaire gouvernemental, ils fournissent également des services pendant les mois d'été. L'utilité actuelle de ces services est discutable compte tenu des autres activités organisées au sein de la collectivité. Il s'avère par ailleurs que la majorité des soutiens aux enfants et aux jeunes sont nécessaires pendant l'année scolaire. Une sensibilisation accrue et une collaboration renforcée avec les programmes communautaires existants destinés aux enfants et aux jeunes,</p>	<p>avec les responsables des programmes destinés aux enfants et aux jeunes afin de nouer des relations qui pourront servir de base à des activités répondant aux besoins récréatifs, sociaux et relatifs à la santé mentale.</p>		<p>Dans le modèle remanié, les services en milieu scolaire seront liés au calendrier scolaire de chaque collectivité, de sorte que les services ne seront peut-être pas disponibles lorsque les écoles sont fermées; toutefois, les CEJ du Programme de counseling communautaire (PCC) seront disponibles toute l'année.</p> <p>L'établissement de liens avec d'autres programmes et partenaires communautaires qui fournissent des services aux enfants et aux jeunes est une attente du PCC. Les</p>	S. O.	MSSS

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
l'élaboration de plans de travail estivaux décrivant les diverses activités proposées (counseling individuel, activités avec d'autres partenaires du programme), ainsi qu'un calendrier des activités offertes permettraient de favoriser la participation des enfants et des jeunes et d'améliorer la prestation de services de soutien en santé mentale pendant les mois d'été.			administrations des services de santé et des services sociaux assureront une formation continue sur l'importance de relations communautaires solides et rechercheront des occasions d'encourager et de soutenir ces partenariats.		
	33. Nous recommandons d'élaborer un plan de travail et un calendrier des activités des CEJ, en collaboration avec d'autres CEJ de la collectivité (le cas échéant), et de s'en servir pour promouvoir des partenariats avec	<i>D'accord</i>	<p><b>CETTE SECTION N'EST PLUS PERTINENTE</b></p> <p>Les administrations des services de santé et des services sociaux souligneront l'importance de relations et de partenariats solides avec les partenaires</p>	S. O.	MSSS

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
	d'autres organisations ou activités communautaires ayant une composante de soutien aux services de santé mentale.		communautaires et rechercheront des occasions d'encourager et de soutenir des approches uniques ou créatives pour rejoindre les enfants et les jeunes.		
<b>Adopter un système de gestion des dossiers informatisé</b>  Les conseillers des enfants et des jeunes ont besoin d'un système informatisé de consignation et de classement pour assurer la sécurité des dossiers des clients.	34. Nous recommandons au MSSS d'évaluer la faisabilité de l'introduction d'un système informatisé de consignation et de classement des dossiers pour le personnel du Programme de CEJ afin de garantir la sécurité des dossiers des clients.	<i>D'accord</i>	<b><i>D'accord</i></b>  Le MSSS et le MECF valorisent les systèmes d'archivage sécurisés pour les dossiers des clients.  Des travaux sont en cours au sein du système de santé et de services sociaux dans le cadre du projet de renouvellement des dossiers médicaux	2024-2026	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>électroniques afin de déterminer les options permettant au PCC de mettre en œuvre un système de gestion de l'information.</p> <p>Le cadre et les politiques du MECF concernant la santé mentale et le mieux-être en milieu scolaire donneront des orientations aux organismes scolaires sur les systèmes d'archivage sécurisés pour les dossiers des clients.</p>	2023-2024	
<b>Effectuer un examen financier semestriel et réaffecter les ressources non dépensées</b>	35. Nous recommandons que, d'ici la fin du deuxième trimestre, chaque région procède à un examen des dépenses actuelles et prévues	Le YAC estime qu'il n'a pas à se prononcer sur la répartition des fonds.	<p><b>D'accord</b></p> <p>Dans le modèle remanié, les ressources financières ont été partagées</p>	S. O.	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
De 2019-2020 à 2021-2022, environ 2 millions de dollars du budget du PCEJ n'ont pas été dépensés, alors que les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire n'ont pas été satisfaits.	pour ce programme. Si tous les fonds risquent de ne pas être utilisés, le MSSS travaillera avec le MECF pour discuter et élaborer un plan d'utilisation de ces fonds (p. ex. embauche occasionnelle de conseillers supplémentaires, embauche occasionnelle d'enseignants qualifiés qui peuvent fournir des soutiens de niveau 1 ou 2 dans l'école, ressources du programme ou autres besoins convenus). Il se peut que des fonds du MSSS doivent être mis à la disposition du MECF.		entre les deux systèmes afin de soutenir une approche à plusieurs niveaux de la santé mentale et du mieux-être des enfants, des jeunes et des familles.  À la suite de la refonte commune, le MSSS et le MECF collaboreront pour déterminer la meilleure façon d'assurer la transparence financière.		
	36. Nous recommandons que le MSSS et le MECF	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p><b>Améliorer les rapports sur le Programme de CEJ</b></p> <p>Les écoles et les organismes scolaires des TNO ont besoin de données administratives complètes pour éclairer la planification et la prise de décision future concernant les besoins des élèves en matière de santé mentale.</p>	<p>collaborent à la création d'un modèle de rapport de données administratives comprenant les principaux indicateurs de rendement du Programme de CEJ à l'échelle de l'école, de la collectivité et de la région, et qu'ils déterminent la fréquence à laquelle cette information devrait être recueillie et diffusée.</p>		<p>Le MSSS et MECF collaboreront pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le plan de suivi et d'évaluation des aides à la santé mentale et au mieux-être des enfants, des jeunes et des familles afin de recenser les principaux indicateurs de performance et de favoriser une collecte de données cohérente dans les deux systèmes.</li> <li>- Déterminer comment ces données seront</li> </ul>	2024-2025	MSSS et MECF

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>partagées entre les deux systèmes.</p> <p>Cela fournira des informations précieuses pour soutenir la mise en œuvre continue des mesures de soutien en santé mentale et mieux-être pour les enfants, les jeunes et les familles, y compris l'affectation des ressources, le cas échéant.</p>		
	<p>37. Nous recommandons que les nouveaux coordonnateurs du Programme de CEJ (voir recommandation 9), avec le soutien des responsables régionaux, assument la responsabilité de la</p>	<p>Le YAC ne pense pas que cette recommandation relève de son champ de compétence et qu'il puisse donner son avis. Le fonctionnement interne du MSSS n'est pas bien compris par le YAC.</p>	<p><b><i>CETTE SECTION N'EST PLUS PERTINENTE</i></b></p> <p>Dans le cadre du modèle remanié, le financement est redistribué entre le MSSS et le MECF. Le MECF apportera un</p>	<p>2024-2025</p>	<p>MSSS ET MECF</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
	<p>préparation de rapports réguliers au niveau de l'école, de la collectivité et de la région, présentant des données sur les principaux indicateurs de rendement du Programme de CEJ. Ces rapports devraient être communiqués au MECF, aux écoles, aux organismes scolaires, ainsi qu'à l'ASTNO, à l'ASSSSHR et à l'ASCT.</p>		<p>soutien territorial aux approches de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire qui seront élaborées et mises en œuvre dans les écoles, tandis que le MSSS accordera la priorité au financement continu des postes de CEJ.</p> <p>Le MSSS et MECF collaboreront pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le plan de suivi et d'évaluation des aides à la santé mentale et au mieux-être des enfants, des jeunes et des familles afin de garantir des points de collecte de données cohérents et</li> </ul>		

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>fondés sur des données probantes dans les deux systèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer comment ces données seront partagées entre les deux systèmes.</li> </ul>		
<p><b>Élaborer des cadres d'orientation et de formation pour les CEJ, les enseignants et les accompagnateurs en apprentissage socioaffectif</b></p> <p>Les conseillers des enfants et des jeunes, ainsi que les enseignants et les accompagnateurs en apprentissage socioaffectif, auront besoin d'une</p>	<p>38. Nous recommandons de développer un cadre d'orientation et de formation pour les CEJ afin de promouvoir la cohésion au sein des effectifs et de fournir des services intégrés, opportuns et efficaces d'intensité appropriée (par paliers) pour répondre aux besoins de traitement des enfants et des jeunes dans des</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Le modèle remanié exige que le MSSS et le MECF collaborent à la promotion de partenariats qui favorisent une navigation réussie entre les deux systèmes. Cela peut se faire en établissant des points stratégiques de connexion et de collaboration qui</p>	<p>2024-2025</p>	<p>MSSS ET MECF</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
<p>orientation et d'une formation appropriées afin de s'assurer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre aux besoins uniques de leurs rôles.</p> <p>Outre une formation aux compétences professionnelles (stratégies de désamorçage des conflits ou formation tenant compte des traumatismes), une formation culturelle avec l'aide des aînés autochtones et des détenteurs du savoir est également encouragée.</p> <p>Il est important que les cadres d'orientation et de formation soient</p>	<p>contextes et des circonstances donnés.</p>		<p>favorisent un accès rapide aux services de santé mentale. Il s'agit notamment d'élaborer des documents d'orientation et de formation communs et de favoriser l'accès à la formation culturelle avec le soutien des aînés et des gardiens du savoir autochtones dans leurs régions et leurs collectivités.</p>		
	<p>39. Nous recommandons d'élaborer un cadre de formation des enseignants en apprentissage socioaffectif pour soutenir le perfectionnement continu.</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><i>D'accord</i></p> <p>Voir la réponse aux recommandations 11 et 12.</p> <p>Le MECF fournira aux organismes scolaires un cadre pour la santé mentale et le mieux-être en milieu scolaire</p>	<p>2023-2024</p>	<p>MECF</p>

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
élaborés et diffusés dans le cadre d'une collaboration entre le MECF et le MSSS.			afin de mettre en place et de soutenir des services pertinents de promotion, de prévention et d'intervention précoce en santé mentale et mieux-être.		
	40. Nous recommandons d'élaborer un cheminement de carrière pour les membres de la collectivité qui sont intéressés à assumer un poste de perfectionnement en tant qu'accompagnateur en apprentissage socioaffectif.	<i>D'accord</i>	<i>En désaccord</i>  L'introduction d'un programme de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire dans le cadre de la refonte donnera aux organismes scolaires la souplesse nécessaire pour prendre en compte les besoins en santé	S. O.	

Recommandations et justification du sommaire de DPRA	Recommandations de DPRA	Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)	Réponse et mesures de la direction	État de la mise en œuvre de la mesure	Responsabilité de la mise en œuvre
			<p>mentale spécifiques de leurs élèves.</p> <p>Les qualifications de tout prestataire de services de santé mentale en milieu scolaire restent ouvertes et souples pour répondre aux besoins locaux et culturels du poste.</p>		
<p><b>Reconduire la formation à la mise en œuvre du Modèle de soins par paliers 2.0 (Stepped Care 2.0©)</b></p> <p>Alors que le Modèle de soins par paliers 2.0 est destiné à fournir structure et orientation aux stratégies d'intervention en santé mentale et un aperçu</p>	<p>41. Nous recommandons que le MSSS offre une formation supplémentaire aux CEJ sur la mise en œuvre du Modèle de soins par paliers 2.0.</p>	<p><i>D'accord</i></p>	<p><b><i>D'accord</i></b></p> <p>Tous les membres du personnel du Programme de counseling communautaire (PCC), y compris les CEJ, doivent suivre une formation et une orientation permanentes sur le fonctionnement du</p>	<p>2023 et par la suite</p>	<p>MSSS</p>

<b>Recommandations et justification du sommaire de DPRA</b>	<b>Recommandations de DPRA</b>	<b>Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)</b>	<b>Réponse et mesures de la direction</b>	<b>État de la mise en œuvre de la mesure</b>	<b>Responsabilité de la mise en œuvre</b>
de celles-ci, certains CEJ ne comprennent pas qu'on peut être fidèle au modèle tout en étant flexible, et que les soins par étapes doivent être mis en œuvre d'une manière qui réponde au mieux aux besoins individuels des enfants, des jeunes et des familles.			PCC par l'intermédiaire du Modèle de soins par paliers 2.0. Il existe également des occasions de formation continue sur le Modèle de soins par paliers 2.0 afin de soutenir l'amélioration de la qualité. Les intervenants communautaires qui souhaitent en savoir plus sur les soins par paliers sont également invités à demander une présentation.		
<b>Envisager une formation à la supervision pour les superviseurs cliniques</b>  Les conseillers des enfants et des jeunes	42. Nous recommandons de considérer la formation des superviseurs cliniques aux méthodes de supervision clinique comme activité de	<i>D'accord</i>	<i>D'accord</i>  Dans le modèle remanié, le MSSS et le MECF seront responsables de la	S. O.	MSSS ET MECF

<b>Recommandations et justification du sommaire de DPRA</b>	<b>Recommandations de DPRA</b>	<b>Commentaires du comité consultatif jeunesse territorial (YAC)</b>	<b>Réponse et mesures de la direction</b>	<b>État de la mise en œuvre de la mesure</b>	<b>Responsabilité de la mise en œuvre</b>
gagneraient à ce que les superviseurs cliniques reçoivent une formation à la supervision.	perfectionnement professionnel continu.		<p>supervision clinique de leur propre personnel.</p> <p>Le MSSS étudiera les occasions de renforcer en continu les capacités des superviseurs cliniques du PCC.</p> <p>Les organismes scolaires seront responsables de la supervision de tous les prestataires de services de santé mentale et de mieux-être en milieu scolaire.</p>		